



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de l'éducation

Question écrite n° 41422

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur l'intérêt d'étudier l'expérience finlandaise en matière de réussite éducative scolaire. En effet, la scolarité à partir de 7 ans et l'absence de cours, l'après-midi, après 15 heures, semblent induire de très bons taux de réussite. Il est également utile de noter que le nombre d'élèves en échec scolaire est inférieur au reste de l'Europe. La confiance en soi généralisée, serait une des clés de ce fort taux de réussite. Ce système éducatif finlandais serait plus humain et laisserait plus de liberté aux élèves pour exprimer leur personnalité. Ceux en difficultés sont systématiquement pris en charge par des enseignants spécialement formés à ce type de travail, et ce soutien scolaire est valorisé aux yeux de ces élèves. Il lui demande donc de lui préciser sa position sur cette proposition d'étude.

Texte de la réponse

Selon l'OCDE, l'école finlandaise « produit des résultats nettement meilleurs » si on la compare à l'école en France. La Finlande est l'un des pays de l'OCDE où les élèves ont le moins d'heures d'enseignement effectives. De sept à quatorze ans, les élèves finlandais reçoivent un total de 5 713 heures d'enseignement contre près de 7 000 heures en France, après la suppression de la classe le samedi matin depuis la rentrée 2008. Il faut cependant relativiser ces comparaisons en raison des différences marquées entre les deux pays. La Finlande est un pays peu peuplé de 5,3 millions d'habitants, socialement homogène. Les « zones difficiles » n'y existent pas. En France, la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 a prévu que « la scolarité obligatoire doit au moins garantir à chaque élève les moyens nécessaires à l'acquisition d'un socle commun de connaissances et de compétences qu'il est indispensable de maîtriser pour accomplir sa scolarité, poursuivre sa formation, construire son avenir personnel et professionnel et réussir sa vie en société » (art. L. 122-1 du code de l'éducation). À la fin de l'école primaire, les élèves maîtriseront non seulement des compétences disciplinaires mais aussi des compétences sociales et civiques ainsi que celles liées à l'autonomie et à l'initiative (compétences 6 et 7 du socle commun de connaissances et de compétences). Le ministre de l'éducation nationale mène une action vigoureuse afin de lutter contre l'échec scolaire dans le premier degré. La durée de l'enseignement scolaire dans notre pays est fixée à 24 heures hebdomadaires dispensées à tous les élèves auxquelles s'ajoutent 2 heures d'enseignement au maximum pour les élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages. Ces deux heures, dégagées dans l'emploi du temps des enseignants, viennent renforcer l'action des maîtres et la différenciation pédagogique qu'ils mettent en oeuvre dans les classes, dans le cadre des PPRE (programmes personnalisés de réussite éducative) avec, le cas échéant, la participation d'autres maîtres, notamment les enseignants spécialisés des RASED (réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté). Il s'agit de proposer une réponse adaptée à chaque élève. Le détail pratique de mise en oeuvre de ce nouveau dispositif a été publié au BOEN du 19 juin 2008 simultanément aux nouveaux programmes de l'école. Ce sont donc 60 heures qui sont consacrées à des actions directes auprès des élèves concernés. Par ailleurs, les enseignants du premier degré ont également la possibilité d'organiser des stages de remise à niveau pendant les vacances pour les élèves des cours moyens. Au collège (second degré), deux mesures récentes viennent renforcer les dispositions énumérées ci-dessus pour l'enseignement primaire. Outre les PPRE

qui y sont également mis en oeuvre pour les élèves en difficulté, l'accompagnement éducatif propose, depuis la rentrée 2008, à tous les élèves volontaires, quatre types d'ateliers : aide aux devoirs et aux leçons, pratique artistique ou culturelle, pratique sportive, pratique d'une langue vivante. Cette offre complémentaire a pour objectif de favoriser la réussite scolaire tout en cherchant à améliorer le jugement que l'élève porte sur son établissement : qu'il le considère comme un lieu où on l'aide et où il s'épanouit. Ces activités sont proposées deux heures par jour, quatre jours par semaine, soit huit heures au total par semaine. Par ailleurs, lors de l'expérimentation, menée dans quelque 270 collèges durant l'année 2008-2009, du livret de compétences qui dresse un bilan personnalisé des acquis de l'élève, il est apparu que les élèves en difficulté retrouvaient confiance en eux au vu des compétences qui leur étaient validées.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41422

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2009, page 1223

Réponse publiée le : 15 juin 2010, page 6664